



Monsieur Bertrand DELANOË  
MAIRIE DE PARIS  
Place de l'Hôtel de Ville  
75196 PARIS Cedex 04

## LETTRE OUVERTE

Objet : Salle Gaumont Grand Ecran Italie

Paris, le 3 Décembre 2008

Monsieur le Maire,

Par courrier recommandé du 23 Juillet 2007, nous vous demandions de bien vouloir nous faire parvenir copie de « *l'agrément de la Ville de Paris requis sur les conditions de la mutation intéressant le complexe audiovisuel* », tel que prévu par l'article 9 du cahier des charges approuvé en octobre 1991 par le Conseil de Paris. En effet ce document indispensable ne figure pas aux dossiers soumis aux différentes commissions (CDEC\* et permis de construire) qui ont accordé leurs autorisations au changement d'affectation du Grand Ecran Italie. Or à ce jour notre demande est restée sans réponse\*\*.

L'absence d'agrément de la Ville, nécessairement voté par le Conseil de Paris pour tout changement de propriété ou d'usage, semble donc confirmer l'illégitimité - si ce n'est l'illégalité - du projet de destruction de la salle, actuellement bloqué par les recours engagés par l'Association « Sauvons le Grand Ecran ».

Encore une fois, le citoyen contribuable ne peut que légitimement s'interroger sur la délivrance de ces autorisations au profit de commerces, au mépris des obligations du cahier des charges en vigueur, que l'exploitant se devait de respecter en contrepartie du prix préférentiel du terrain accordé par la Ville (Art.8).

Alors même que le maire du 13<sup>ème</sup> s'était publiquement engagé en 2005 à « *s'opposer par tous les moyens juridiques et politiques à la transformation en magasins de [cette] salle* », il est tout aussi incompréhensible que les multiples demandes de préservation de la part des associations, ou des élus lors des conseils d'arrondissement ou conseils de Paris, se soient heurtées à des fins de non-recevoir au prétexte d'arguments aussi peu convaincants qu'injustifiables.

Afin de ne pas prolonger davantage une situation préjudiciable au 13<sup>ème</sup> arrondissement, qui prive les parisiens et les franciliens d'un équipement dont la vocation culturelle a été fixée dès l'origine par la Convention signée en 1988 avec la Ville de Paris, nous renouvelons nos demandes qu'un appel d'offres soit lancé au plus vite pour la reprise de son activité, sachant que le Grand Ecran suscite toujours l'intérêt d'investisseurs à la recherche de salles de spectacle sur Paris.

De récentes études ont observé que sous l'effet de la société des loisirs, les dépenses culturelles et de loisirs des français n'ont cessé d'augmenter, et représentent, selon l'INSEE, 9,2 % des dépenses de consommation des ménages, dont 18,2 % pour "les spectacles, cinéma et voyages". Que le secteur de la culture soit enfin reconnu comme facteur de croissance et d'emploi fait d'autant mieux ressortir l'absurdité qu'il y a à condamner sans appel un complexe de cette envergure au cœur de notre capitale. Au contraire, adossée à une enseigne telle que la FNAC à l'entrée du centre Italie2, cette salle polyvalente sans équivalent dans toute la région semble toute désignée pour accompagner cette évolution ; au plus grand bénéfice d'un arrondissement presque aussi peuplé qu'une ville de la taille de Rennes, particulièrement bien desservi par les transports urbains.

A l'appui de cette démarche, nous vous joignons le projet élaboré pour la renaissance du Grand Ecran, qui s'inspire largement du cahier des charges établi en 1991, et qui a déjà remporté de nombreux suffrages sur le site [sauvonslegrandecran.org](http://sauvonslegrandecran.org) (voir les commentaires ci-joints).

En souhaitant que soit enfin entendue la voix de tous ceux qui attendent la réouverture de cette salle exceptionnelle, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

Sauvons le Grand Ecran

PJ : Nos courriers des 23/07/07 et 07/07/08 / « Un grand projet pour le Grand Ecran » / Commentaires

\* Commission Départementale d'Équipement Commercial

\*\* de même que notre courrier recommandé du 7 juillet 2008, demandant "copie de l'acte de vente conclu en décembre 1988 par la VILLE DE PARIS au profit de la SCI Italie GRAND ECRAN, ainsi que des documents qui y étaient annexés"